Image not found or type unknown

Création d'entreprise d'aide à domicile.

Par **goelette_old**, le **07/10/2007** à **12:32**

Bonjour,
Je souhaite créer une entreprise d'aide à domicile spécialisée dans le ménage sur les bateaux de plaisance, destinée à fournir du travail aux exclus de notre société. Je voudrais savoir si les bateaux peuvent être considérés comme résidence secondaire (ou principale) et donc, suceptible d'entrer dans la catégorie requise pour que l'aide à domicile leur corresponde, si on y fait le ménage. J'ai coché "création d'entreprise Association" car je ne sais pas encore si ce statut est compatible avec l'aide à domicile sur les bateaux de plaisance quand celle-ci est destinée à faire travailler ceux qui sont au chômage. C'est ma deuxième question.
Merci beaucoup pour vos renseignements.
Je surveille ma boîte à lettres.
Veuillez agréer mes salutations les meilleures.
Claire Schaufelberger

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés